

Nous sommes vraiment tenus de maintenir les parcs en bon état et de les préserver. La préservation et l'utilisation ne sont pas inconciliables. C'est la beauté naturelle d'un parc, conservée intacte, qui constitue sa valeur fondamentale. En modifiant le paysage d'un parc, en changeant ou en altérant son caractère naturel, on détruit certains des avantages qu'il peut offrir aux visiteurs.

Il y a dans la région dont je viens de parler, certains caractères qui valent la peine d'être conservés, mais je crains que l'activité de spéculateurs sans scrupule ne les détruisent bientôt si le gouvernement ne profite pas de l'occasion qui s'offre actuellement à lui. Les membres de la *Federation of Ontario Naturalists* sont bien au courant de ces dangers. Tout dernièrement, cet organisme, avec le concours de ses membres, a tracé un sentier, qui sera connu sous le nom de piste Bruce, depuis la péninsule de Niagara, vers le nord, jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Bruce. Cette entreprise est commanditée par M. D. E. B. Webster, directeur exécutif de la F.O.N.. Le public pourra emprunter un tronçon de la piste cette année. Si le ministère avait tenu compte des observations que je lui ai faites par le passé—et je lui demande de les étudier et de les mettre en pratique sous peu, si possible—la piste se terminera à un tel parc, mais le seul parc qui existe présentement est situé au sommet de la pointe Bruce, et c'est là que le sentier se terminera.

Je crois que le ministre est disposé à étendre le système des parcs nationaux de toutes les provinces sur une base de collaboration et je l'engage à donner suite à ce projet avant que les terrains disponibles ne soient achetés par des spéculateurs. Je lui demande surtout d'étudier les recommandations que je lui ai faites antérieurement à cet égard.

**L'hon. M. Pickersgill:** Étant donné l'intervention de l'honorable député de Grey-Bruce, et avant de commencer à parler d'*Arizona Charlie*, j'aimerais attirer l'attention de Votre Honneur sur des propos diffamatoires à l'égard de ce comité—et j'emploie le mot «diffamatoire» dans son vrai sens—que j'ai relevés dans un éditorial qui a paru dans le *Journal* d'Ottawa hier soir. Je cite:

Les restes de son parti...

C'est-à-dire du parti de M. Pearson, le parti libéral.

...prolongeaient à la Chambre l'étude des crédits supplémentaires, passant quatorze jours sur un travail qui d'ordinaire ne prend pas plus de trois ou quatre jours.

L'honorable représentant de Grey-Bruce vient de prouver quel est le parti qui a accaparé la plus grande partie du temps de ce comité. Les conservateurs ont prononcé plus de discours que les libéraux au cours

de ces 14 derniers jours, et il est temps que la vérité éclate.

**M. Pigeon:** Il n'a parlé que pendant cinq minutes et vous avez parlé pendant deux heures.

**M. le président:** Il faudrait tout d'abord qu'un semblant d'ordre soit restauré, afin que ceux qui ont la parole puissent se faire entendre. A mon avis, les observations que vient de faire le député ne se rattachent pas au crédit à l'étude.

**L'hon. M. Martin:** Elles n'ont été faites qu'en passant.

**M. le président:** Le député conviendra, je pense, que ses observations devraient porter sur le poste. J'espère donc qu'il va s'en tenir dorénavant au crédit à l'étude.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'y manquerai pas, monsieur le président.

**M. Winkler:** Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je conseille au député de Bonavista-Twillingate de se reporter à avant-hier soir, soit au journal de mardi soir, et de lire la première lettre au rédacteur. Il obtiendra ainsi la réponse qu'il désire.

**M. le président:** A l'ordre! Tout député qui a la parole a le droit de parler et de formuler les observations qu'il juge à propos, pourvu qu'elles soient pertinentes et conformes au Règlement. Le député qui a la parole va le faire, j'en suis sûr, de même que ceux qui parleront après lui.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vais, bien sûr, respecter votre décision, monsieur le président, mais je sais que vous vous attendez aussi à ce que je réponde au député de Grey-Bruce qui a amorcé un débat. Je me contenterai de dire qu'un plus grand nombre de députés ministériels que de membres de l'opposition officielle ont pris part au débat sur les crédits supplémentaires et les faits sont là pour le prouver.

**M. le président:** Des députés des deux côtés de la Chambre ont fait des déclarations semblables. Le président n'est aucunement intéressé à écouter un débat sur ce sujet. Tout ce qui l'intéresse, c'est que le débat se rapporte au crédit à l'étude. Je demanderais donc à tous les députés de collaborer avec celui qui occupe le fauteuil afin que le débat se poursuive d'une manière ordonnée. Je sais que le député de Bonavista-Twillingate respectera cette décision.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, maintenant que j'ai apporté une rectification à la propagande faite par M. Grosart, je puis m'occuper du crédit dont le comité